

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 4 avril, à 19 h, présidée par M. Robert Gladu, maire et à laquelle assistent les conseillers(ères) suivants(es) :

Madame Suzanne Jutras.

Messieurs Guy Lapointe, Daniel Audet, Sébastien Alix et Jonatan Audet.

Madame Julie Robillard est absente.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Nicole Lamontagne, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h05.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-04-063

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Audet

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et qu'ils ont pris connaissance de leur contenu;

2022-04-064

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES RÉSOLUTIONS ET DES DOSSIERS

- Dans le dossier Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, un drapeau a été commandé et reçu et la résolution transmise par courriel le 8 mars.
- Une copie du règlement du code d'éthique et de déontologie a été envoyé au ministère des Affaires municipales le 9 mars et un avis a été publié sur le site Internet et aux endroits prévus.
- Une copie de l'avis de motion du règlement concernant la modification de la rémunération des élus a été publié sur le site Internet et aux endroits prévus.
- Un appel d'offres pour de l'abat-poussière a été transmise par courriel le 9 mars à trois (3) fournisseurs et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- Monsieur Cloutier s'informe au sujet des charges sociales pour les postes budgétaires concernant l'enlèvement de la neige.
- Monsieur Cloutier fait part de panneaux sur sa propriété.
- Madame Paradis porte à l'attention des élus une modification sur son compte de taxes concernant ses deux immeubles.

6. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS(ÈRES)

LA MAIRE ROBERT GLADU

- 3 mars Visioconférence Transport Haut-Saint-François
- 7 mars Conseil
- 9 mars Entrevue poste à la direction générale de la municipalité
- 10 mars PRMHH et assemblée MRC
- 11 mars Visioconférence Transport Haut-Saint-François
- 14 mars Rencontre DG Transport Haut-Saint-François
- 14 mars Rencontre avocate (éthique et déontologie)
- 15 mars Formation en communication en situation d'urgence
- 15 mars Rencontre Régie incendie des rivières
- 16 mars Assemblée des maires MRC
- 17 mars Rencontre Transport Haut-Saint-François
- 18 mars Comité finance Transport Haut-Saint-François
- 21 mars Rencontre député François Jacques à la municipalité
- 22 mars AGA Transport Haut-Saint-François
- 23 mars Rencontre et visite de la route 257 et route 108
- 25 mars Entrevue adjointe administrative Transport Haut-Saint-François
- 25 mars Rencontre PRMS – comité directeur
- 28 mars Atelier de travail – municipalité
- 29 mars Rencontre avec préfet et directeur général de la MRC

- 29 mars Rencontre avec madame Bellavance – Transport Haut-Saint-François
- 30 mars Rencontre avec avocat – Transport Haut-Saint-François
- 31 mars Visioconférence avec la ville de Scotstown (entente intermunicipale)
- 31 mars Assemblée spéciale – Transport Haut-Saint-François

LA CONSEILLÈRE JULIE ROBILLARD, SIÈGE 1

- 7 mars Conseil
- 9 mars Entrevue poste à la direction générale
- 14 mars Rencontre avocate (éthique et déontologie)
- 24 mars Entrevue Transport HSF
- 28 mars Atelier de travail
- 29 mars Entrevue Transport HSF
- 31 mars AGA Astrolab du parc national du Mont-Mégantic

LE CONSEILLER GUY LAPOINTE, SIÈGE 2

- 7 mars Conseil
- 8 mars MRC Haut-Saint-François (remplacement)
- 11 mars Visioconférence transport Haut-Saint-François
- 14 mars Rencontre avec avocate (éthique et déontologie)
- 17 mars Transport Haut-Saint-François (Hôtel de ville d'East Angus)
- 17 mars Régie incendie des rivières
- 22 mars AGA Transport Haut-Saint-François
- 23 mars Zoom MADA
- 28 mars Rencontre préparatoire de la Régie
- 28 mars Atelier de travail
- 30 mars Rencontre avec la municipalité de Weedon pour la Régie
- 31 mars Zoom Transport Haut-Saint-François

LE CONSEILLER DANIEL AUDET, SIÈGE 3

- 1^{er} mars Zoom Chambre de commerce
- 7 mars Conseil
- 9 mars Réunion comité environnement
- 14 mars Rencontre avec avocate (éthique et déontologie)
- 28 mars Atelier de travail
- 31 mars Vidéo-conférence pour camion matières résiduelles

LA CONSEILLÈRE SUZANNE JUTRAS, SIÈGE 4

- 7 mars Conseil
- 9 mars Réunion comité environnement
- 10 mars MRC – comité loisir régional
- 14 mars Rencontre avec avocate (éthique et déontologie)
- 15 mars Régie incendie des rivières
- 22 mars Assemblée Journal le Haut-Saint-François
- 28 mars Atelier de travail
- 31 mars Vidéo-conférence pour camion matières résiduelles

LE CONSEILLER JONATAN AUDET, SIÈGE 5

- 7 mars Conseil
- 9 mars Entrevue poste à la direction générale
- 14 mars Rencontre avocate
- 28 mars Atelier
- 28 mars Formation code d'éthique et de déontologie
- 29 mars Formation code d'éthique et de déontologie
- Au cours du mois, suivi pour restauration de l'église Chalmers et programme FRR

LE CONSEILLER SÉBASTIEN ALIX, SIÈGE 6

- 2 mars Rencontre CCU
- 7 mars Conseil
- 28 mars Atelier
- 29 mars Formation code d'éthique et de déontologie
- 31 mars Formation code d'éthique et de déontologie
- 31 mars AGA Astrolab du parc national du Mont-Mégantic

7. DEMANDE DE CONTRIBUTIONS OU D'APPUI

7.1 DEMANDE DU CAMP BOSCO BICYCLE DU SALÉSIEN DE SHERBROOKE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

2022-04-065

ET RÉSOLU de permettre aux jeunes cyclistes du Salésien de Sherbrooke de passer la nuit sur le pont couvert pour les lundis 27 juin, 4, 18 et 25 juillet jusqu'aux mardis matin.ⁱ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 DEMANDE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE – PROCLAMATION DE LA SEMAINE DU 2 AU 8 MAI 2022 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-066

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Lingwick proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.ⁱⁱ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

La directrice générale commente l'état des activités financières et des activités d'investissement en date de 31 mars 2022 et le rapport des délégations des dépenses du mois de mars 2022.

8.2 ADOPTION, PAIEMENT ET RATIFICATION DES COMPTES DE MARS 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

2022-04-067

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée correspondant au chèque déboursé numéro 202200089 au chèque déboursé numéro 202200133 soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 89 328.01 \$ et de 29 505.84 \$ pour les salaires du mois de mars des employés et des élus.

Voir l'annexe 1 pour la liste des déboursés.ⁱⁱⁱ

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 367-2022 MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Audet, à la séance régulière tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été présenté lors de cette même séance;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 8 mars 2022 conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-068

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement numéro 367-2022 modification de la rémunération des élus et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement n^o 343-2018 est abrogé et remplacé par ce règlement.

ARTICLE 2

Le but de ce règlement est de décréter une somme payable au maire et aux conseillers à titre de rémunération et d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à leur fonction et ce, supérieure au minimum prévu à la Loi sur le traitement des élus municipaux en respectant les normes de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ARTICLE 3

Le présent règlement s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle reliée aux fonctions de maire et de chacun des six (6) conseillers est de :

ÉLUS	RÉMUNÉRATION DE BASE
Maire	5 545 \$
Conseillers (6)	1 849 \$

Une consultation téléphonique ou par courrier électronique ainsi qu'une visite au bureau municipal ou au bureau du maire font partie de la rémunération de base.

ARTICLE 5

Le règlement prévoit une rémunération additionnelle de 65 \$ pour chacune des présences à l'un ou l'autre des assemblées suivantes :

Séances (régulières ou extraordinaires) du conseil municipal
Ateliers de travail du conseil municipal
Comités du conseil municipal (mandat par résolution)
Comités régionaux (mandat par résolution)
Représentation spéciale du conseil (mandat par résolution)
Rencontre d'un président ou responsable de comité avec un officier municipal d'une durée minimale d'une heure (ex : pour l'avancement d'un dossier)

Pour avoir droit à cette rémunération :

- Le membre du conseil devra avoir assisté à l'assemblée de façon continue;
- Les assemblées des comités du conseil devront avoir été dûment convoquées par le maire ou la direction générale ou le président ou responsable du comité;
- Les assemblées des comités régionaux devront avoir été dûment convoquées par le conseil d'administration de ces comités;
- En situation exceptionnelle ou d'urgence un atelier de travail suivi d'une séance du conseil ou inversement comptera pour une seule présence.

ARTICLE 6

À compter du moment où le maire suppléant occupe les fonctions de maire et jusqu'à ce qu'il cesse son remplacement, le maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

ARTICLE 7

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- 16)** l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) suite à un évènement survenu sur le territoire de la Municipalité;

- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

ARTICLE 8

Les rémunérations mentionnées à l'article 4 et 5 de ce règlement seront indexées annuellement, en date du 1^{er} janvier, à la hausse de 5% en plus de l'indice des prix à la consommation publiée par Statistiques Canada pour la province de Québec encouru l'année précédente, pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2023. À compter du 1^{er} janvier 2026, les rémunérations mentionnées à l'article 4 et 5 de ce règlement seront indexées annuellement, en date du 1^{er} janvier, à la hausse de 1% en plus de l'indice des prix à la consommation publiée par Statistiques Canada pour la province de Québec encouru l'année précédente.

ARTICLE 9

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserves du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

ARTICLE 10

Les rémunérations établies aux articles 4, 5 et 9 de ce règlement seront payées à raison de 12 versements par année, c'est-à-dire lors de chaque assemblée ordinaire pour le mois précédent. Le conseil pourra au besoin modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

ARTICLE 11

En plus de la rémunération établie aux articles 4, 5 et 9, le conseil municipal est par la présente autorisé à rembourser tout membre du conseil pour les dépenses reliées à sa fonction selon les taux stipulés par le règlement de taxation en vigueur et autorisées par résolution et sur présentation de pièces justificatives.

Les frais de transport à l'intérieur de la municipalité sont inclus dans l'allocation versée pour les dépenses inhérentes à la fonction.

Dans le cas de déplacements exceptionnels occasionnés par une tâche inhabituelle exécutée à l'intérieur de la municipalité, le conseil devra approuver par résolution le paiement des frais de déplacement.

ARTICLE 12

La direction générale est responsable de l'application du présent règlement.

ARTICLE 13

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'appliquera rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.^{iv}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 INFOTECH – BANQUE D'HEURES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe

2022-04-069

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à l'achat d'une banque de 14 heures au montant 1 120 \$ plus taxes d'Infotech afin d'offrir un support professionnel pour le logiciel de comptabilité et de gestion SYGEM. Ce contrat ne comporte aucune date d'échéance pour l'épuisement des heures.^v

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe

2022-04-070

ET RÉSOLU de nommer madame Nicole Lamontagne, à titre de directrice générale et greffière-trésorière du canton de Lingwick.

Le maire est autorisé à signer le contrat de travail de la directrice générale, madame Nicole Lamontagne, selon les termes intervenus entre les parties.^{vi}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SYLVIE ÉTHIER

2022-04-071

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de nommer madame Sylvie Ethier, à la fonction d'adjointe administrative du Canton de Lingwick en date du 6 avril 2022.

Le maire est autorisé à signer le contrat de travail de madame Sylvie Ethier, selon les termes intervenus entre les parties.^{vii}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PAUSE SANTÉ

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 RAPPORT ANNUEL 2021 DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE – RÉGIE DES RIVIÈRES

2022-04-072

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport annuel 2021 des activités du service incendie *La Régie intermunicipale incendie des Rivières* et que celui-ci soit déposé à la MRC du Haut-Saint-François, afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.^{viii}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 UTILISATION DES CAMIONS À DES FINS AUTRES QUE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article de l'entente de constitution de la Régie, la Régie est responsable de l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir tout le territoire des Municipalités participantes, conformément aux normes et objectifs fixés par le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC du Haut Saint François (ou tout autre schéma qui serait applicable à une Municipalité participante);

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux exigences des schémas de couverture de risque, la régie a élaboré un protocole de déploiement prévoyant les ressources matérielles et humaines nécessaires à déployer sur une intervention en fonction de différents facteurs;

CONSIDÉRANT QUE le protocole de déploiement élaboré par la régie a été fait sur la base que les véhicules d'intervention sont en tout temps prêt à l'emploi et 100% opérationnel selon son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.a) de l'entente de constitution de la Régie, les camions sont demeurés la propriété des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Régie n'a pas l'autorité pour empêcher une municipalité d'utiliser un équipement qui lui appartient comme entre autres, ces camions incendie; Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Dudswell-Lingwick-Weedon;

CONSIDÉRANT QUE si une intervention devait survenir durant qu'une municipalité utilise son véhicule incendie à d'autres fins que celui prévu pour cet équipement soit le combat incendie et que ledit véhicule n'est pas 100% opérationnel et prêt à son utilisation immédiate comme prévu au protocole de déploiement, cette situation risque de causer des préjudices pouvant mener à des poursuites;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu un avis juridique de la firme d'avocats Cain Lamarre le 24 novembre 2021;

PAR CONSÉQUENT,

2022-04-073

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à ne pas utiliser ces camions incendie à d'autres fins que le combat incendie par la Régie.^{ix}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ D'ANALYSE

ATTENDU QU'une réunion de la Régie des rivières a eu lieu à Weedon le 15 mars 2022 à laquelle participait toutes les municipalités membres;

ATTENDU QUE lors de cette réunion, il a été rapporté que certaines municipalités avaient des irritants face au projet de transfert des camions à la Régie des rivières;

ATTENDU QUE pour faire la préparation d'une nouvelle proposition, il a été convenu de nommer un représentant de chaque municipalité concernée pour un comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE;

2022-04-074

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Audet

ET RÉSOLU de nommer Guy Lapointe sur le comité d'analyse de la Régie des rivières.^x

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 ABAT-POUSSIÈRE – SOUMISSION RETENUE

ATTENDU la résolution 2022-03-052 adoptée le 7 mars 2022 pour procéder à un appel d'offres afin d'obtenir le prix unitaire d'une (1) tonne métrique (en sac ou ballot de 1 000 kg) d'abat poussière de type chlorure de calcium en flocons ayant une concentration de 80-87% pour une quantité approximative de 30 à 35 tonnes métriques;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été transmises à trois (3) fournisseurs;

ATTENDU QUE les 2 soumissions reçues concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document, le 24 mars 2022 à 13h05, pour le résultat suivant :

Somavrac : 624 \$
Sel Warwick : 650 \$

2022-04-075

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU que la soumission de la compagnie Somavrac au prix de 624 \$ du ballot avant taxes et incluant les frais de livraison et de déchargement à Lingwick soit retenue.

QUE la quantité d'abat-poussière nécessaire pour la saison 2022 sera de 30 ballots et que les ballots devront être scellés de façon hermétique, empêchant ainsi l'air et l'eau d'atteindre le produit.^{xi}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 BALAYAGE DE RUES

2022-04-076

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU de retenir les services de l'entreprise SC Classique pour le balayage de rues, au tarif fixe de 2 950 \$ plus 100 \$ de frais de transport aller-retour Stornoway – Lingwick.

Nous demanderons à l'entrepreneur d'ajouter de l'humidité, afin de réduire la poussière.

Les travaux seront exécutés sur les parties pavées des chemins suivants (travaux inclus au tarif fixe) :

- chemin Fontainebleau : de la route 108 jusqu'au garage municipal;
- route 257 vers Scotstown : de la route 108 jusqu'à la fin de la partie asphaltée;
- route 257 vers Weedon : de la route 108 jusqu'au bâtiment de Bell Canada;

- stationnement du pont couvert;
- cour du centre communautaire et rue de l'église;
- à l'intersection du rang des Pointes et de la route 257;
- chemin du Belvédère et stationnement.

La date limite pour l'exécution des travaux est le 15 mai 2022.^{xii}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR – MAXIME BAILLARGEON

2022-04-077

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Alix

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Maxime Baillargeon au poste de journalier-chauffeur (ouvrier de voirie), à compter du 4 avril 2022. Une période de probation de 3 mois est prévue à partir de la première semaine de travail.

Le maire est autorisé à signer le contrat de travail de monsieur Maxime Baillargeon, selon les termes intervenus entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 236 987 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

2022-04-078

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Lingwick informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.^{xiii}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 ÉCOCENTRE MOBILE

2022-04-079

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU de réserver l'écocentre mobile de la MRC du Haut-Saint-François pour les dates suivantes : le 14 mai et le 2 octobre, pour une semaine chaque fois. Les contribuables seront invités à venir porter leurs matières principalement les samedis 14 mai et 2^{er} octobre, journées ou un employé sera sur place pour les aider et donner les indications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS ET DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

2022-04-080

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Audet

ET RÉSOLU QU'une collecte de vêtements et autres tissus soit tenue au Chalet des loisirs, à l'arrière de l'édifice municipal au 72, route 108, Lingwick, le samedi 7 mai, de 9h à 17h. Par la même occasion, le matériel électronique et électrique sera recueilli aussi à cet endroit.

Un avis sera diffusé dans Le Reflet en insistant sur le fait que la collecte est réalisée strictement à cette date.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 COLLECTE DE PNEUS USÉES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Alix

2022-04-081

ET RÉSOLU QUE deux (2) collectes de pneus usés soient tenues sur le territoire de la municipalité, l'une du 1^{er} mai au 31 mai 2022 inclusivement et l'autre du 1^{er} octobre au 15 décembre 2022 inclusivement. Les citoyens devront aller porter les pneus au garage municipal à l'arrière de l'entrepôt de sel.

Un avis sera diffusé dans le journal Le Reflet spécifiant les conditions des pneus acceptés ou refusés, en insistant sur le fait que la période de collecte est strictement réservée aux dates précitées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 LOCATION D'UN CONTENEUR

ATTENDU QUE le canton de Lingwick désire mettre en place différentes solutions dans le but de réduire la quantité de déchets à enfouir;

2022-04-082

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU de louer un conteneur « roll off » de 40 verges pour disposition de matériaux secs auprès de l'entreprise AIM Lac-Mégantic aux conditions spécifiées sur la soumission du 28 mars 2022, soit :

Transport et disposition : 778 \$ / levée

Excédent de 5 tonnes à 105 \$ / tonne

Location : 200\$ / mois

Les matériaux acceptés sont des matériaux secs tel que : matériaux de construction (bois, gypse, bardeaux d'asphalte, etc.), béton, ciment, etc.

Les matériaux interdits : amiante, huile, nourriture, carcasses d'animaux, matières organiques ou en putréfaction.

Pour éviter que la capacité d'espace du conteneur en soit comblée, les branches d'arbres ne sont pas acceptées car celles-ci peuvent se composer.

Pour de gros travaux ou de la démolition, les citoyens devront louer leur propre conteneur ou se rendre à l'Écocentre de la MRC. Dans le cas contraire, des frais de disposition du conteneur pourraient leur être facturés

Cette remorque sera installée, uniquement sur demande, dans la cour du garage municipal, dont le samedi 14 mai 2022, en même temps que l'écocentre mobile. Les citoyens seront invités à venir porter leurs matières acceptées et un employé sera présent sur les lieux afin de superviser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.5 COGESAF – ADHÉSION

2022-04-083

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la Municipalité adhère au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), à titre de membre régulier, pour l'année 2022 et que Daniel Audet soit nommé personne déléguée pour représenter la Municipalité. Le coût de l'adhésion est de 75 \$ sans taxes.^{xiv}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.6 MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS – DISTRIBUTION D'ARBRES

2022-04-084

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Alix

ET RÉSOLU de faire une demande de plants à l'Association forestière du sud du Québec dans le cadre de l'activité *Mai, mois de l'arbre et des forêts*. Un employé de la municipalité ira recueillir les arbres à l'endroit de livraison et le conseiller Sébastien Alix s'occupera de la distribution des arbres auprès de la population.

Un publipostage sera acheminé aux résidants pour les aviser de l'endroit et de la date de la distribution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.7 MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTES ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET/OU AUTRES

ATTENDU QUE les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-085

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Audet

ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick nomme la Ville de Scotstown « Gestionnaire administrative » du dossier de regroupement entre les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown pour le service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick mandate Me Stéphane Reynolds, avocat de la firme Cain Lamarre, pour la préparation et la rédaction d'une entente intermunicipale incluant les échanges de versions et les améliorations par suite des commentaires des municipalités pour des honoraires de 2 500 \$ plus les taxes;

QUE ce mandat comprend la rencontre pour faire le tour des éléments importants excluant des rencontres de négociation des éléments clés de l'entente si nécessaire;

QU'une rencontre avec les représentants de chacune des municipalités pour discuter des éléments clés qui seront ensuite incorporés dans l'entente pourrait avoir lieu pour des honoraires de 500 \$ (2 heures) plus les taxes;

QUE les municipalités mandatent également Me Stéphane Reynolds, avocat de la firme Cain Lamarre pour la révision des documents d'appel d'offres concernant l'achat d'un camion neuf 10 roues et benne à chargement latéral de 33 verges, pour des honoraires de 1 500 \$ plus les taxes;

QUE les municipalités acquitteront les honoraires à parts égales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.8 MANDAT À LA VILLE DE SCOTSTOWN DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION NEUF POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET/OU AUTRES

ATTENDU que le projet visant une entente intermunicipale entre les municipalités a pour objet la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables, organiques et autres selon les besoins;

ATTENDU qu'il est impératif de procéder à l'achat d'un camion avec une benne à chargement latéral pour offrir le service;

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-086

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil municipal du Canton de Lingwick mandate la Ville de Scotstown, gestionnaire administrative du projet d'entente intermunicipale à procéder à la publication d'un appel d'offres selon les lois en vigueur relatif à l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec une benne de 33 verges à chargement latéral pour la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour le service intermunicipal regroupant les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown en prévision d'une livraison au mois de décembre 2022;

QUE ce camion sera payé par règlement d'emprunt ou crédit-bail sur décision ultérieure des municipalités membres de l'entente intermunicipale.^{xv}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 41 CHEMIN DU BELVÉDÈRE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée pour la construction d'un garage avec une hauteur de 7,9 mètres pour la propriété du 41 chemin du Belvédère;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 264-2008, article 6.5 la hauteur permise est de 6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dérogations mineures du même ordre ont déjà été accordées pour les mêmes raisons sur le chemin du Belvédère;

CONSIDÉRANT QUE la construction ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, telle que demandée, permettra un agencement harmonieux des constructions dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déjà acheté les matériaux nécessaires à la construction du bâtiment (chevrons et murs) conformément aux plans fournis pour l'émission d'un précédent permis en mars 2021, plans qui font présentement l'objet de la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande de dérogation mineure soit acceptée telle que demandée.

EN CONSÉQUENCE,

2022-04-087

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la demande de dérogation mineure du 41 chemin du Belvédère telle que présentée.^{xvi}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 EMBAUCHE MARIO TARDIF

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe

2022-04-088

ET RÉSOLU QUE la municipalité embauche, monsieur Mario Tardif afin de procéder aux visites des permis émis sur le territoire ainsi que lui permettre l'apprentissage des règlements d'urbanisme et les procédures sur les émissions de permis. Monsieur Gaétan Perron lui fournira une formation et supervisera les visites sur le terrain.

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité de la culture québécoise et qu'elle est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population du canton de Lingwick souligne chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Lingwick a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

2022-04-089

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la municipalité du canton de Lingwick adhère à la proclamation, par l'Assemblée nationale du Québec, du 24 juin comme Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

QUE la municipalité autorise le comité de la Fête nationale à faire une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2022, au nom de la municipalité;

QUE la municipalité autorise les responsables de la Fête nationale à utiliser le point couvert McVetty-McKenzie, le site du pont couvert et l'électricité lors de la journée du 23 juin prochain;

QUE la municipalité accorde une aide financière de 250 \$ pour couvrir les frais qui ne seront pas admissibles au programme d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2022.^{xvii}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 LE REFLET – ABONNEMENT

2022-04-090

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Lingwick renouvelle son abonnement au journal Le Reflet pour l'année 2022 pour un montant de 250 \$.^{xviii}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS – DÉLÉGUÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2022-04-091

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE madame Suzanne Jutras, conseillère, soit nommée déléguée pour représenter le secteur des municipalités du Canton de Lingwick, de Weedon et de Dudswell au sein du conseil d'administration du Journal le Haut-Saint-François.^{xix}

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.4 CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE 2022-2023 – ADHÉSION

2022-04-092

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la Municipalité adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2022-2023. Le coût de l'adhésion est de 70 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée et sera archivée.

16. SUJETS DIVERS

16.1 Remerciements pour les bénévoles de la Fabrique (repas de cabane à sucre). Une lettre sera acheminée à monsieur André Mathieu.

16.2 Félicitation pour l'engagement de Nicole Lamontagne au poste de directrice générale et greffière-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

- Madame Paradis désire avoir des informations supplémentaires concernant le bris du camion 2014.
- Monsieur Marcel Langlois aimerait que la liste des comptes soit de nouveau incluse dans le procès-verbal.
- Monsieur Cloutier s'informe concernant la route 257.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-04-093

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée.

Il est 8h25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certificat de crédit numéro 2022-04-01

Je soussignée, Nicole Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes et des engagements adoptés lors de cette séance.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

Robert Gladu, maire

**Nicole Lamontagne
Directrice générale et
greffière-trésorière**

-
- i Fait parvenir résolution par courriel le 5 avril.
ii Fait parvenir résolution par courriel
Demander à Graphalba pour publier sur site Internet et Facebook le 5
avril.
iii Les chèques ont été posté le 6 avril
iv Afficher aux 3 endroits prévus et sur le site Internet.
v Fait parvenir à Infotech le 5 avril.
vi Le contrat a été signé le 12 avril.
vii Le contrat a été signé le 13 avril.
viii Fait parvenir à M. Lemire de la MRC le 5 avril.
ix Fait parvenir à M. Laroche de la Régie le 5 avril.
x Fait parvenir à M. Laroche de la Régie le 5 avril.
xi Fait parvenir par courriel à Somavrac la résolution et aviser Sel Warwick
du résultat de l'ouverture des soumissions le 5 avril.
xii Fait parvenir par courriel à SC Classique la résolution le 5 avril.
xiii Fait parvenir par courriel la résolution à RCGT le 5 avril.
xiv Fait parvenir la résolution par courriel le 5 avril et le chèque..
xv Fait parvenir les 2 résolutions par courriel le 5 avril.
xvi Remis la résolution à l'inspecteur le 5 avril.
xvii Fait parvenir la résolution par courriel à madame Gagné.
xviii Fait parvenir la résolution par courriel le 5 avril et le chèque le 9
avril.
xix Fait parvenir la résolution par courriel au journal le Haut-Saint-
François le 5 avril.